Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE065CM05062026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**29**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation
29 mai 2026

Date d'affichage
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, M. BIHEL, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme GREZARD, Mme DRUILLENEC, Mme CRENN, M. NOGE, Mme LOLLIERIC, M. COLLET, M. SAVINIEN (à partir de 19h15), M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, M. MONJARET, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme COCGUEN à M. YAHIA, Mme LOYER à Mme LE FOLL, M. STEPHAN à Mme BOTCAZOU, M. HATTON à M. BIHEL, Mme CHARNEAU à Mme CRENN, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h15) à M. LE LAY, M. CHEVALIER à M. BATARD.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et Mme GUILCHER.

Délibération n° 2026-065| Recours à un emprunt relais

Monsieur le Maire expose que face au décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des fonds, il est proposé de souscrire un emprunt court terme - relais d'un montant de 1 200 000 €, avec remboursement anticipé sans frais au fur et à mesure du versement des fonds.
Deux établissements bancaires ont été consultés le 22 mai et deux offres ont été réceptionnées.

Il est proposé de retenir la proposition suivante de la banque Crédit Agricole :

- Durée : 24 mois dont différé partiel de 21 mois
- Déblocage progressif des fonds
- Paiement trimestriel des intérêts uniquement sur les sommes débloquées
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,80%
- Frais dossier : 0,10% du montant emprunté soit 1 200 €
- Remboursement partiel des fonds en cours de contrat dès la perception des fonds attendus – sans frais

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260605-DE065CM05062026-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 4 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [ont voté contre : M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE],

Décide de recourir à un emprunt relais tel que décrit ci-avant,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur et plus généralement de faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,





Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



Mme GUILCHER

